

**NOTE DE TRAVAIL****ASSEMBLÉE — 37^e SESSION****PLÉNIÈRE****Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs****Déclaration du Royaume du Maroc**

(Note présentée par le Royaume du Maroc)

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux et très honoré de participer à la 37ème session plénière de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale. A cette occasion je tiens à saluer les louables efforts déployés par les différents organes de cette institution pour le développement sûr et durable du transport aérien internationale. Mes hommages sont également à l'adresse de tous les intervenants et personnes ayant apporté leur contribution aux réalisations des objectifs notre Organisation.

Le Royaume du Maroc que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui se présente à l'occasion de cette 37ème session de l'Assemblée générale comme candidat au Conseil de l'OACI.

Situé dans la partie la plus occidentale de l'Afrique du Nord, le Royaume du Maroc est au carrefour des civilisations. En effet, il est à la fois à la porte de l'Europe et à l'entrée de l'Orient auquel il est rattaché par sa culture arabo-musulmane depuis le VIII^e siècle, tout en étant un pays d'Occident (Maghreb en arabe), tourné vers l'Atlantique.

Depuis le 13 Novembre 1956, date à laquelle il a ratifié la Convention de Chicago, le Maroc a toujours œuvré pour un transport aérien sûr et développé en particulier et pour la prospérité économique et sociale des nations en général. A l'instar des tous premiers États ayant adhéré à cette convention, il n'a cessé de jouer un rôle important au sein des instances de l'OACI et des organisations régionales de l'aviation civile. En effet, depuis les années soixante, notre pays a-t-il bénéficié à plusieurs reprises de statut de membre du conseil de l'OACI et l'expérience acquise depuis cette date au sein de cette institution le prédispose une nouvelle fois à se porter candidat et à aspirer légitimement en 2010 au statut de membre du même Conseil.

Mesdames et Messieurs,

Caractérisé par une évolution importante tant sur le plan économique que technologique, le secteur aéronautique national, qui compte parmi les secteurs pilotes et stratégiques de l'économie du Royaume, bénéficie d'une attention particulière dans cette dynamique gouvernementale de développement.

En effet, le Transport aérien est non seulement considéré comme moyen par excellence de promotion et de développement du tourisme au Maroc, dans la mesure où plus de 73 % des touristes étrangers de séjour au Maroc utilisent l'avion, mais, également, comme moyen d'intégration régionale et de développement socio-économique du pays.

Aussi, les projets d'envergure initiés ces dernières années ont favorisé la concrétisation de plusieurs programmes d'investissements ambitieux. Ceci a permis la modernisation des différentes composantes de ce mode de transport, aussi bien sur le plan de l'infrastructure que de la production ou de la réglementation, dans le but de le rendre compétitif et capable de relever les défis de la mondialisation et de la concurrence.

En effet, pour relever ces défis tout en restant en harmonie avec sa stratégie de développement, le Maroc, de par sa situation géographique, a fait du transport aérien un moyen d'intégration au niveau régional et international. Ainsi, a-t-il pris l'initiative de libéraliser ce mode de transport. La signature en 2006 à Bruxelles d'un accord « Open Sky » avec l'Union européenne et la conclusion de nouveaux accords de type libéral avec d'autres pays amis notamment les pays du continent africain, est l'illustration éloquente de cette politique de libéralisation, dont les retombées directes sont, d'ores et déjà, tangibles notamment au niveau de :

- l'apparition de nouveaux opérateurs étrangers dans le ciel marocain ;
- l'apparition de nouveaux industriels aéronautiques marocains ;
- la création de nouvelles compagnies aériennes « low cost », de sociétés de « business jet » et de travail aérien de droit marocain ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil au niveau des aéroports nationaux ;
- l'amélioration des services au sol par l'ouverture du marché du « Handling » ;
- le développement de nouveaux ateliers de maintenance aéronautique agréés ;
- l'ouverture de nouveaux centres de formation aéronautique et le développement de l'expertise marocaine ;

En termes de trafic aérien le nombre de passagers transportés est passé de 7,7 millions en 2003 à plus de 13 millions en 2009, le nombre de fréquences hebdomadaires est passé de 561 en 2003 à plus d'un millier en 2009 et le nombre d'opérateurs dans le ciel marocain a doublé ces dernières années, passant ainsi de 22 à plus d'une quarantaine de compagnies aériennes actuellement.

En termes d'investissement, la politique de libéralisation a permis la création de trois nouvelles compagnies aériennes marocaines opérant à l'international, notamment Atlas Blue, Jet4You et Air Arabia Maroc. Une quatrième compagnie RAM Express dédiée au transport domestique a également été créée.

Pour accompagner cette évolution, la capacité de nos aéroports et de notre espace aérien a été considérablement développée grâce au programme d'investissement mis en place par l'Office National des Aéroports. Étalé sur la période allant de 2008 à 2012, ce programme ambitieux permettra d'une part de rehausser le réseau aéroportuaire marocain au même niveau que les aéroports de renommée internationale et, d'autre part, de renforcer le dispositif de sécurité et sûreté de l'aviation civile ainsi que la protection de l'environnement, domaines auxquels nous accordons la plus haute importance.

Les résultats de la stratégie ainsi mise en œuvre se sont avérés bénéfiques pour les usagers du transport aérien qui peuvent désormais jouir de leurs pleins droits, tout en bénéficiant de services de qualité à des prix très avantageux.

Par ailleurs, pour consolider les acquis que le Maroc a cumulés et accompagner l'évolution qu'il enregistre continuellement, le ministère de l'Équipement et des transports marocain a mis en place un processus de réformes, visant la révision du régime juridique et organisationnel du secteur de l'aéronautique civile et l'accompagnement de son évolution par de multiples actions notamment :

- 1) l'adoption d'une réforme globale et profonde de son système juridique applicable à l'aviation civile et d'une restructuration des services du ministère de l'Équipement et des transports, prévoyant notamment une structure indépendante des entités opérationnelles, chargée de la conduite des enquêtes sur les accidents de l'aviation civile et la prévention de tout incident ou accident aérien ;
- 2) le développement des capacités d'accueil du réseau aéroportuaire, répondant aux normes internationales de conception et aux exigences imposées en matière d'espace et de facilitations par les flux de passagers qui ne cessent d'augmenter ;
- 3) l'établissement de mécanismes de contrôle et de suivi de l'activité de handling également libéralisée, sur les plateformes aéroportuaires, afin que les prestataires fournissent un service de qualité, tout en respectant les exigences de sûreté et de sécurité ;
- 4) la mise en œuvre d'une politique de formation de base et continue du personnel aéronautique, afin de répondre aux besoins croissants en ressources humaines spécialisées, notamment dans les domaines vitaux liés à la sécurité, la sûreté, la qualité et la gestion aéroportuaire dans ses différentes composantes.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique mise en œuvre depuis 2002, le Gouvernement du Royaume du Maroc a décidé d'investir fortement dans la réalisation d'infrastructures logistiques et industrielles performantes permettant le décollage socio-économique du pays. Son ambition est, par ailleurs, de s'ériger en plate-forme d'industries aéronautiques et spatiales de haute précision, en présentant aux opérateurs dans ce domaine une offre diversifiée et globale capable de faire face à la demande mondiale.

Embryonnaires il y a encore peu de temps, ces industries sont aujourd'hui constituées de plus de 90 entreprises exerçant dans des pôles d'excellence de la production, des services et de l'ingénierie. Elles représentent un chiffre d'affaires de 750 millions \$ à l'export, 300 millions \$ en investissements et compte quelque 7 200 salariés hautement qualifiés, un chiffre appelé à atteindre 17 000 en 2015.

Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc a cumulé une expérience très importante dans le domaine de l'aviation civile. Cette expérience ajoutée à la position géostratégique qu'il occupe le prédispose à jouer un rôle incontournable dans la consolidation du processus de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Aussi, ces atouts pourraient-ils être mis à la disposition des états membres de l'OACI et de ses organes pour l'épanouissement de l'aviation civile aussi bien régionale qu'internationale. De ce fait, le Maroc est conscient que cet épanouissement ne pourrait aboutir que par le développement des relations bilatérales et multilatérales avec les états membres de cette Organisation, ce qui garantira au transport aérien

international d'évoluer dans les meilleures conditions possibles de sécurité, de sûreté, d'économie, d'efficacité et de régularité.

Pour conclure, je voudrais ajouter que le Maroc de par sa politique volontariste, son cadre juridique incitatif en faveur des investisseurs, ses cadres qualifiés, réitère son engagement pris par le biais des conventions et accords internationaux auxquels il a adhéré. Il s'engage également à travailler de concert avec les membres du Conseil de l'OACI afin de garantir à la communauté internationale une aéronautique civile sûre, efficace et compétitive tant au niveau régional qu'international et à mettre son expertise au service de la communauté internationale, dans le but de rendre le transport aérien durable pour les générations présentes et futures.

— FIN —